Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 35 (1909)

Heft: 13

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

RÉDACTION: Lausanne, 2, rue du Valentin, P. MANUEL, ingénieur, et Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE: La gare de triage de Renens, par M. T. Balmer, chef d'exploitation aux C. F. F. (pl. 4). — L'escalier de l'église de Bulle, par M. A. Gremaud, ingénieur. — Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à Soleure, le 6 juin 1909. — Correspondance: Lettre de MM. Convert et Kunzi à M. Baudin. — Le cadastre du canton de Genève. — Bibliographie. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Diplòmes de 1909. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Offre d'emploi.

Etude sur la gare de triage de Renens.

Par T. BALMER, chef d'exploitation aux C. F. F.

Malgré les agrandissements successifs la gare de triage de Renens est menacée d'encombrement aux périodes de fort trafic. L'encombrement de cette gare aurait pour résulat de paralyser le transport des marchandises sur toutes les lignes aboutissantes et se répercuterait immédiatement sur les gares de Genève, St-Maurice, Fribourg, Payerne, Yverdon et Vallorbe, qui auraient à retenir les trains de marchandises se dirigeant vers Renens.

Le fonctionnement normal du triage de Renens doit donc être assuré à tout prix, même aux périodes les plus chargées de l'année, et le but de cette étude est d'en rechercher les moyens.

Mouvement des trains.

L'horaire prévoit à la charge journalière du triage 32 trains de marchandises réguliers à composer pour le départ et 37 trains réguliers à décomposer à leur arrivée; à ces trains réguliers il convient d'ajouter 25 trains facultatifs arrivants et 16 trains facultatifs partants. Ces trains se répartissent comme suit entre les différentes lignes:

		Trains réguliers		Trains facultatifs			
		arrivants	partants	arrivants	partants		
Lausanne-Renens		6	3	<u> </u>	1444		
Genève))	8	7	7	4		
Vallorbe))	5	3	3	2		
Yverdon))	7	7	5	3		
Payerne))	2	1		1		
Fribourg))	2	3	4	4		
St-Maurice))	7	8	6	2		
	То	tal 37	32	25	16		

Le mouvement est donc de 69 trains réguliers et de 41 trains facultatifs; en tout, 110 trains.

Les installations.

Pour faire face à ce mouvement, le triage de Renens dispose de 24 voies, dont la longueur varie de 361 à 574 mètres. Toutes ces voies ont une destination spéciale; il n'en reste aucune, ni libre, ni en réserve.

Actuellement, les voies sont attribuées comme suit aux différentes opérations:

6 voies de réception (les trois extrêmes de chaque côté),

- 5 » de formation, au centre,
- 2 » de manœuvre au chariot, au centre,
- 10 » de garage par destination,
- 1 » de garage des vagons vides pour la répartition.

Ces 24 voies communiquent à l'orient à deux voies de tiroir, parallèles aux voies principales de la ligne Lausanne-Renens, avec une inclinaison de $10\,^0/_{00}$ vers le triage.

Un chariot électrique (avec réserve à vapeur) est installé au centre, à travers toutes les voies; il partage ainsi le faisceau des 24 voies parallèles en deux champs distincts

Les opérations.

Une locomotive spéciale vient prendre le train à décomposer sur la voie de réception pour l'amener sur l'une des voies du tiroir; dès qu'elle est devenue libre elle redescend par l'autre voie du tiroir, pour y amener un train suivant, et ainsi de suite.

Du tiroir, les vagons s'écoulent sur l'une des 13 voies de manœuvre ou de garage par destination. Après que les vagons ont dépassé le piquet de police, ils sont arrêtés au moyen de sabots; et, le sabot étant immédiatement retiré, ils continuent de leur propre impulsion, pour joindre la tranche de vagons se trouvant déjà sur la même voie.

En temps ordinaire, le triage de Renens nécessite, à part le chariot qui fonctionne pendant 22 heures, le travail de trois locomotives pendant les heures ci-après:

					Tot	al	55 h	neures
I	La 2e))	»				10))
I	La 1re lo	comotiv	re de formation					
Ι	La locon	notive d	u tiroir		٠.	· I	21 h	eures

Le débit du triage.

Le débit du triage dépend essentiellement du rendement du plan incliné.

On peut admettre que les mouvements de véhicules, s'ébranlant du tiroir vers les voies du triage, peuvent se succéder de minute en minute, ce qui permettrait 1440 mouvements par journée pleine de 24 heures. Il faut interrompre l'écoulement du tiroir pour y amener les trains à trier; on peut évaluer à 10 minutes le temps nécessaire à